**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 JULLET 2021**

**Etaient présents : Bernard CARRERA, maire**

 **Pierre BARBEAU, adjoint**

 **Pierre BESSAGNET, adjoint**

 **Daniel JUGAN, adjoint**

 **Ilona AUJON-CHEVALLIER, conseillère**

 **Corine FAVAREL, conseillère**

 **Fabienne PADER, conseillère**

 **Loïc BONET, conseiller**

 **Sébastien PALANQUE, conseiller**

**Absents : Philippe CHAUDOT, excusé**

 **Hugo SOULAYRAC, excusé**

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

● L. BONET est désigné secrétaire de séance

● Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire passe ensuite à l’étude de l’ordre du jour

**Choix de la banque et montants pour les emprunts liés aux travaux du mur de soutènement**

Les travaux de réfection du mur de soutènement doivent débuter dans le courant de la dernière semaine de juillet.

Pour les financer, un emprunt de 60 000 € sur 15 ans est nécessaire, pour lequel Monsieur CARRERA a contacté différents établissements bancaires.

La Caisse d’Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont répondu favorablement à cette requête, avec des taux et montants d’échéance relativement identiques.

Après discussion le Conseil Municipal décide de retenir l’offre du Crédit Agricole, pour un taux de 0,70% soit une échéance mensuelle de 4 227,65 € et un montant total remboursé de 63 594,75 €.

Cette banque nous accorde également un prêt relais de 29 000 € correspondant au montant de la subvention DETR.

Après délibération le Conseil décide de souscrire les deux emprunts auprès du Crédit Agricole et

**Autorise** Monsieur le Maire à souscrire cet emprunt et à signer tous les documents nécessaires

**Organisme de contrôle des travaux du mur de soutènement**

Une discussion s’est ensuite engagée concernant les modalités pratiques de ce chantier qui devrait durer un mois environ : choix de la future installation au plan technique, coupure de la circulation sur la route concernée…

Compte tenu de l’importance de ce chantier il est évoqué la mise en place d’un organisme de contrôle indépendant et agrée.

Après délibération le Conseil Municipal **décide**

* De mettre en place ce contrôle
* **Demande** à Monsieur le Monsieur le Maire de rechercher un organisme agréé
* **Demande** à Monsieur le Maire de transmettre tous les documents nécessaires au contrôle
* **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec cet organisme

**Chemin de l’Encladère et chemin de randonnée**

 Monsieur le Maire évoque ensuite l’intérêt d’un échange des terrains entre la commune et Monsieur PRIEUR Jean-Claude. En effet, le chemin de randonnée, au lieu de suivre de bout en bout le chemin dit « De l’Encladère », emprunte un passage privé différent du chemin rural dit « De l’Encladère », ce dernier étant en partie obstrué depuis très longtemps par la végétation et en partie labouré.

 Toutes les terres alentour appartenant à Monsieur PRIEUR Jean Claude, Monsieur le Maire propose de faire un échange c’est-à-dire de transférer le chemin dit « De l’Encladère » sur le chemin de randonnée appartenant à Monsieur Prieur et lui donner en échange l’ancien tracé qu’il cultive.

 Le chemin de randonnée serait ainsi en totalité sur le domaine public.

 Monsieur PRIEUR déjà contacté est favorable à l’officialisation de cette décision.

 La démarche pourrait être réalisée par l’intermédiaire du BINDOC.

Après délibération le Conseil **décide** d’officialiser l’échange de terrains et

**Autorise** Monsieur le Maire à

* Rechercher un commissaire enquêteur pour diligenter l’enquête publique
* Conclure cet échange avec Monsieur PRIEUR
* Signer tous les documents nécessaires
* Contacter le BINDOC pour réaliser cet échange

**Recensement de la population 2022**

 Le recensement de la population ayant été annulé en raison de la pandémie COVID 19, il est nécessaire de renommer le coordonnateur communal.

 A l’identique de 2021, Monsieur le Maire propose Madame REY Annie (secrétaire de mairie) au poste de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022.

 Après délibération le Conseil Municipal :

 **Entérine** la proposition du Maire et

 **Autorise** Monsieur le Maire à désigner par arrêté Madame REY Annie en qualité de coordonnateur communal de Castillon Massas pour le recensement 2022

**Procès-verbal du dernier conseil d’école**

Les noms des enseignants de l’école de Roquelaure sont désormais connus, celui de notre commune restant inchangé.

La rentrée 2021-2022 verra un effectif de 19 élèves à Castillon-Massas et 55 élèves à Roquelaure

**Mesures COVID**

Concernant la fête du village qui, comme chaque année, doit se dérouler mi-août, les membres du Comité des Fêtes souhaitent maintenir au moins un repas destiné principalement aux Castillonnais(ses) dans le strict respect des consignes gouvernementales.

Monsieur le Maire leur demande de préparer cette manifestation et de s’adapter aux nouvelles mesures qui pourraient être édictées en fonction de l’évolution de la situation sanitaire. En effet, les informations actuelles disent tout et son contraire et, aujourd’hui encore, il est bien difficile de savoir quoi envisager dans un mois…

**Travaux communaux assurés par les membres du Conseil**

Monsieur le Maire, qui suite à une intervention chirurgicale sera indisponible physiquement jusqu’à la fin du mois d’août, fait ensuite un rappel des travaux restant à effectuer au sein du village :

* Tonte des pelouses et station d’épuration
* Pose du défibrillateur
* Traitement des boiseries du local associatif
* Réfection de l’éclairage et du mécanisme de la chasse d’eau du WC « handicapé »
* Révision de la chaudière de la salle des fêtes
* Révision de la pompe à chaleur de l’école
* Vérification et changement si nécessaire d’un radiateur à la cantine
* Plein de la cuve gasoil en prévision du prochain hiver

Chacun est appelé à participer à ces tâches, dans la mesure de ses disponibilités et compétences

**Questions Diverses**

● Monsieur CARERRA informe le Conseil que, concernant quelques points évoqués lors du précédent Conseil Municipal, certaines précisions ont été apportées :

* Distributeur de pain et viennoiseries : l’installateur qui nous a contacté ne fait que poser l’appareil. Il nous reste à trouver un boulanger qui le rechargera régulièrement. Quelques pistes sont envisagées
* Epicerie mobile : le commerçant nous ayant offert ses services ne nous a jamais recontacté suite à nos demandes de précisions

A noter qu’il existe déjà une épicerie mobile qui passe à Castillon tous les mercredis aux alentours de midi

* Bureau de vote : à la lumière du parfait déroulement des élections des 20 et 27 juin derniers, le Conseil décide de demander officiellement le transfert du bureau de vote communal, de la mairie à la salle des fêtes.

● Madame AUJON-CHEVALIER informe le Conseil de son prochain départ à l’étranger pour une durée prévue de six mois. Elle précise néanmoins qu’elle ne quitte pas ses fonctions en restant joignable par internet et visioconférence

● Au nom du Comité des Fêtes, Monsieur BONET demande à Monsieur le Maire l’octroi d’une Licence 4, offerte par l’Etat.

Monsieur CARRERA accède à ce souhait, tout en rappelant les obligations attachées à cette requête

● Monsieur BESSAGNET signale qu’une buse en béton, traversant la route de Larrama, à hauteur des champs de Monsieur THORE, est brisée et entraine un affaissement de la voie de circulation. Un constat du problème sera réalisé pour suite à donner

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**